

BILANS

2025



La Boucle
documentaire

Fédération d'associations d'auteur·ices réalisateur·ices documentaire
Siège social : Cité des Associations - 93 La Canebière - 13001 Marseille

La Boucle documentaire est une fédération de 18 associations professionnelles d'auteur·ices réalisateur·ices qui œuvre pour la défense du documentaire de création. Rassemblant des organisations régionales et nationales, elle développe une expertise inédite et porte la voix des cinéastes travaillant sur l'ensemble du territoire.

Active depuis 2015 et constituée légalement en 2021, elle est devenue une interlocutrice incontournable dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.

***La Boucle documentaire c'est
18 organisations professionnelles
13 RÉGIONALES, 3 NATIONALES,
1 INTERNATIONALE
Et plus de 1 300 adhérent·es !***

SOMMAIRE

Bilan moral	4
Bilan d'activité	6
1. Notre fonctionnement	6
★ Vie de la fédération et gouvernance	6
★ Les Assemblées plénières - Temps forts de la fédération	8
★ Les commissions de fonctionnement	13
Commission Finance	13
Commission communication	13
Commission recrutement	14
★ L'Assemblée générale	14
★ CEM (Commission d'Écoute et de Médiation)	15
2. Les concertations et groupes de travail politique	16
★ Concertations audiovisuelles	16
★ Concertations cinéma	18
★ Étude des conventions CNC - État - Régions	19
★ Liberté de création	20
★ Les enjeux de l'Intelligence Artificielle	21
★ Les indemnités CNC	22
3. Les partenaires	22
★ Fipadoc à Biarritz	22
★ Les États Généraux du film Documentaire à Lussas	23
★ Tënk	25
★ La Turbine écriture	25
Bilan financier	27

BILAN MORAL

L'année 2025 a marqué les 10 ans de la structuration de la Boucle documentaire en tant que fédération. Forte de 18 associations professionnelles d'auteur·ices réalisateur·ices de documentaires de création, la Boucle a poursuivi son développement, solidifié son fonctionnement et sa représentation, et a su renforcer sa présence au sein des institutions.

Le contexte économique et politique qui s'est installé depuis quelques années demande une mobilisation de plus en plus conséquente pour la défense de la création artistique, notamment face aux attaques de la droite et de l'extrême-droite.

En octobre 2024, Christelle Morançais, présidente de la région Pays de la Loire, a annoncé un plan visant à réaliser 100 millions d'euros d'économies sur le budget 2025. Après une réduction de 50% des financements en 2025, la région Pays de la Loire a voté un retrait complet des soutiens en 2026. Cette décision a suscité une vive opposition, notamment dans le secteur culturel. La Plateforme, Pôle cinéma et audiovisuel des Pays de la Loire créée en 2013 et membre de la Boucle documentaire, a ainsi subi une baisse de 50 % de son budget en 2025, et de 100 % en 2026.

La Boucle documentaire a marqué son soutien à La Plateforme en organisant en janvier 2025 une table ronde au FIPADOC, donnant la parole à Tomasz Namerla, de La Plateforme, pour témoigner des coupes budgétaires et de leurs conséquences. C'est aussi par soutien que La Boucle documentaire a choisi de tenir sa plénière à Nantes en octobre 2025. Cette plénière, malgré le contexte grave dans lequel elle s'inscrit, a réuni 16 associations, et des partenaires comme la SCAM, la GARRD, le SPI et le SCA. L'occasion de fêter tous ensemble les 10 ans de la fédération.

Autre sujet phare de l'année : l'étude lancée en 2024 par la Boucle, menée par Aurore Fossard De Almeida et un groupe dédié, dont la publication est prévue courant 2026. Cette étude analyse les conventions triennales conclues entre le CNC, l'État et les collectivités territoriales, avec un focus particulier sur le soutien au documentaire et la place des auteur·ices réalisateur·ices.

L'objectif est multiple : Faire de la pédagogie réciproque, inscrire les auteur·ices réalisateur·ices comme maillon essentiel des politiques culturelles, impulser la concertation et défendre la décentralisation, impliquer les acteurs de terrain, sécuriser le métier.

Un groupe de travail dédié à l'Intelligence Artificielle a été créé fin 2024 et a su, tout au long de l'année 2025, préserver les droits des auteur·ices réalisateur·ices, notamment dans les contrats types développés par la SCAM. Les clauses particulières prévues étaient désavantageuses pour les auteur·ices réalisateur·ices. Le groupe a œuvré pour qu'elles soient rediscutées et modifiées.

L'année 2025 a été marqué par de nouvelles arrivées au sein de la fédération.

Nous sommes ravis d'avoir accueilli cette année L'AUTREAM, association de professionnel·les du cinéma et de l'audiovisuel (documentaire, fiction, amateur) de Martinique, fondée en 2016. Cette association qui compte une trentaine d'adhérent·es : auteur·ices, réalisateur·ices, scénaristes, a officiellement rejoint le CA de La Boucle documentaire en novembre 2025.

LA COUPOLE DOCUMENTAIRE, association belge qui rassemble les professionnel·les du documentaire (auteur·ices, producteur·ices, diffuseurs) constituée en 2025 et invitée à la plénière

de Lille en 2024 et Nantes en 2025, prévoit de devenir membre de la Boucle documentaire en 2026.

La Boucle est également très heureuse d'annoncer le recrutement de Camilla Trombi en tant que Déléguée Générale. L'arrivée de Camilla s'inscrit dans un contexte de croissance d'activités au sein de La Boucle. Le choix de recruter une Déléguée Générale a été pensé afin de soulager les groupes de travail déjà existants, et d'être en mesure de s'emparer de nouveaux sujets. La commission recrutement a étudié plus de 100 candidatures : Camilla a été retenue, entre autres, au regard de ses capacités de synthèse, de sa connaissance de l'écosystème, et de son adéquation profonde avec l'ADN de La Boucle et son fonctionnement horizontal.

Nous sommes fiers d'annoncer que 2025 aura également marqué la création d'une instance de médiation au sein de La Boucle. Les statuts et règlements intérieurs ont été modifiés en conséquence, permettant une première instance composée de 5 bénévoles de voir le jour en 2026 et d'assurer la sérénité au sein des membres et groupes de travail.

Pour finir, l'ensemble des travaux de La Boucle documentaire sont maintenant accessibles via un site web, qui a vu le jour en été 2025 grâce à la commission communication. Ce site, tout comme l'arrivée de Camilla, permettra à La Boucle documentaire un rayonnement plus fort et une présence plus marquée sur le plan national.

Le bureau,

Pauline Bugeon, Antoine Dubos, Cédric Défert,
Sophie Proux, Stephan Regoli, Jean-Christophe Ribot

BILAN D'ACTIVITÉ

1. NOTRE FONCTIONNEMENT

★ Vie de la fédération et gouvernance

Les 18 associations membres :

- **ACID** Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion Nationale
14, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris
- **ADDOC** Association des cinéastes documentaristes
14, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris
- **AARSE** Association des Auteur·ices Réalisateur·ices du Sud-Est
Cité des associations 93 la Canebière, 13001 Marseille
- **APARR** - Association des Professionnel·les Audiovisuel de Bourgogne Franche-Comté - 2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon
- **ARBRE** Auteurs Réalisateur·ices en Bretagne
c/o Ty Films, Place de l'Église, 22110 Mellionnec
- **ARNO** Auteurs Réalisateur·ices Normand·es
c/o Gabrielle Schaff - 11 rue de Saint Aignan - 76600 Le Havre
- **AURA-AURA** Auteur·ices en Auvergne-Rhône-Alpes
Fréquence Écoles - 8, rue Chaponnay 69003 Lyon
- **AUTREAM** Association des Auteur·ices Réalisateur·ices de Martinique
Parc de Cluny - Rue Amilcar Cabral, 97200 Fort-De-France
- **BAAR** Bureau des auteur·es et des auteur·es-réalisateur·ices de la Région
Centre-Val de Loire. co/cent soleils 108, rue de bourgogne 45000 Orléans
- **LES CINÉASTES DE LA RÉUNION** Association des auteur·ices réalisateur·ices
et scénaristes de La Réunion - 76 Avenue Rico Carpaye, 97420 Le Port
- **LA COUPOLE DOCUMENTAIRE**, Belgique
- **CRAC** Collectif des auteur·ices réalisateur·ices Corses
Maison des associations, rue San Angelo, 20200 Bastia
- **LA PLATEFORME** Pôle Cinéma Audiovisuel des Pays de la Loire

La Centrale 28 boulevard Benoni Goullin, 44 200 Nantes

- **NAAIS** Auteur·ices de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine
72 bis rue des menuts, 33000 Bordeaux
- **REGARD'OCC** Collectif d'Auteur·es Réalisateur·ices en Occitanie
189, rue Floréal, 34090 Montpellier
- **SAFIRE GE** Société des Auteur·ices réalisateur·ices de Films Indépendants
en Région Est - 9 rue Michel Ney, 54000 Nancy
- **SAFIR HdF** Société des Auteur·ices de Films Indépendants en Hauts-de-France
25 place Carnot, 59120 Loos
- **SRF** Société des Réalisatrices et réalisateurs de Films
14 rue Alexandre Parodi, 75010 Paris

Le Conseil d'administration

Chaque association membre désigne un·e référent·e titulaire et deux suppléant·es, soit 54 adhérent·es chargé·es de définir les axes politiques de La Boucle (*soit, la définition des mandats accordés aux Groupes de travail travaillant par exemple sur la liberté de création, les concertations professionnelles, la défense des valeurs démocratiques ou bien encore l'équité territoriale*) et de prendre en charge ce qui relève des missions structurelles notamment : *le suivi budgétaire de la fédération, la recherche de nouveaux partenaires financiers, la constitution des dossiers de subvention ou bien le recrutement des personnes salariées.*

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois :

- Le 20 février 2025, en présentiel à l'association *Un Lieu pour respirer*, 15 Rue Chassagnolle, 93260 Les Lilas.
- Le 18 juin 2025, en visioconférence où s'est tenue l'Assemblée Générale de la fédération
- Le 3 décembre 2025, en présentiel, dans les locaux mutualisés de l'ACID, d'ADDOC et de la SRF, 14 rue Alexandre Parodi, 75010 Paris.
- Le 5 novembre 2025, en visioconférence pour un CA dédié aux concertations professionnelles audiovisuelles.

Le Bureau

Désigné par le conseil d'administration, le bureau rassemble 7 adhérent·es début 2025, puis 6 adhérent·es renouvelé·es à l'issue de l'Assemblée Générale, qui s'est tenue en juin. Il accompagne au quotidien la ou les salarié·e·s : gestion du temps de travail,

organisation des congés, traitement des urgences, etc. Le bureau se réunit une fois par mois en visioconférence avec la salariée, et au moins une fois par an en présentiel pour une journée de passation avec le bureau sortant. Celle-ci s'est tenue le 5 septembre 2025 à Marseille.

Les salariées

À l'ordre du jour depuis plusieurs mois pour faire face à la croissance de La Boucle, il avait été décidé, en accord avec le groupe Finance et selon un budget consacré, de procéder à l'ouverture d'un deuxième poste salarié, celui de Délégué général, en complément de celui de coordinatrice, avec une prise de poste initialement envisagée en septembre 2025. Le recrutement de la Déléguée générale a été effectué par un groupe dédié (Cf groupe Recrutement). Camilla Trombi a pris ses fonctions à ce poste au 1^{er} décembre 2025 et travaille trois jours par semaine, les lundis, mardis et mercredis, à cheval sur Paris et Marseille. Dans un premier temps, le poste de travail parisien a été localisé dans les locaux partagés avec ADDOC, rue Alexandre Parodi, avant d'envisager un transfert dans des bureaux partagés à Montreuil (Périphérie).

Depuis mai 2022, Pauline Vasset occupait le poste de coordinatrice, à raison de trois jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi), depuis Marseille. Fin 2025, Pauline Vasset a annoncé son intention de quitter le poste de coordinatrice de la Boucle d'ici mai 2026. Un nouveau groupe « Recrutement » a été mis sur pied pour redéfinir la fiche de poste et procéder à un recrutement au premier semestre 2026.

Par ailleurs, si le siège social est déclaré à la maison des associations de Marseille, la coordinatrice partage sur l'année 2025 un bureau à la Friche la Belle de Mai avec des membres de l'Aarse (Association des Auteur·ices-Réalisateur·ices du Sud-Est) en attendant un espace dédié dans le projet de la maison des auteur·ices de Marseille, la Turbine Écriture qui devrait voir le jour en 2026.

★ Les Assemblées plénières - Temps forts de la fédération

Les assemblées plénières constituent le cœur battant de la vie de La Boucle documentaire. Elles incarnent concrètement le mode de fonctionnement de la fédération : un modèle horizontal, collaboratif et démocratique, où les adhérent·es de toutes les associations membres sont invité·es à prendre part aux travaux collectifs et à faire vivre La Boucle.

Organisées deux fois par an, ces rencontres se tiennent pendant deux jours dans une région différente à chaque édition, conformément à la volonté de décentralisation portée par la fédération et à l'attention particulière portée aux dynamiques territoriales.

Les assemblées plénières sont aussi le lieu où se renouvellent les mandats des groupes

de travail, où se prennent les décisions collectives, et d'où émergent de nouveaux chantiers, en réponse aux besoins identifiés par les membres.

« Dijon avec l'association APARR »
3 et 4 avril 2025

La plénière de printemps s'est tenue dans le Cellier de Clairvaux, un bâtiment municipal classé monument historique dans le centre de Dijon a réuni une trentaine d'auteur·ices réalisateur·ices, représentant quatorze associations membres, deux représentées par procuration.



La rencontre a commencé par une présentation détaillée du fonctionnement et des actualités de l'association accueillante, l'APARR, et de la situation politique en Bourgogne-Franche-Comté : malgré une dynamique associative active et une augmentation récente du budget régional de la culture, les cinéastes témoignent d'une filière fragilisée par des déséquilibres structurels persistants. Les associations jouant un rôle central dans le soutien aux auteur·ices, elles peinent à compenser l'absence de dispositifs nationaux réellement adaptés. Par ailleurs, des signaux préoccupants ont été relevés concernant des tentatives d'ingérence politique dans les processus d'attribution des aides, révélant des stratégies idéologiques à l'œuvre dans certains espaces de décision et appelant à une vigilance accrue.

Un temps d'échange a ensuite été consacré à la situation particulièrement critique en Pays de la Loire. L'annonce des coupes budgétaires massives dans le secteur culturel a profondément déstabilisé l'ensemble de l'écosystème régional. La réduction drastique

des financements publics met en péril le fonctionnement même des structures, contraignant certaines à réduire leurs activités, voire à supprimer des postes salariés. Au-delà des impacts immédiats, ces décisions interrogent plus largement les orientations politiques en matière de soutien à la création, ainsi que la place accordée à la culture dans les priorités publiques. Dans ce contexte, la mobilisation des acteur·ices du secteur reste forte, malgré une fatigue palpable, et s'accompagne de tentatives de réorganisation, de mutualisation et de recherche de nouveaux modèles économiques.

La plénière a par ailleurs accueilli les réflexions collectives autour des travaux approfondis des groupes de travail, avec notamment :

- La poursuite des concertations sur l'EMR et le salaire minimum ;
- L'émergence d'un nouveau groupe dédié aux enjeux liés à l'intelligence artificielle ;
- La présentation du calendrier de travail de l'étude des conventions CNC État Régions qui sera menée par Aurore Fossard tout au long de l'année 2025 ;
- Les propositions concrètes pour la défense de la Liberté de Création ainsi que des réflexions sur la structuration interne de la fédération (fonctionnement des groupes, médiation, adhésions).

Enfin, la plénière a permis de développer des réflexions sur la structuration interne de la fédération (fonctionnement des groupes, médiation, adhésions), et sur l'organisation des dix ans de la fédération en 2025, qui seront célébrés lors de la prochaine plénière qui sera organisé à Nantes en soutien à la Plateforme, et afin de dénoncer la situation en Pays de La Loire.

« Nantes avec l'association La Plateforme, Pays de La Loire » 15, 16 et 17 octobre 2025

Le Labo Diva, un restaurant qui soutient les producteurs locaux et les activités multiples, a accueilli les adhérent·es des 15 associations représentées et de deux associations invitées : La Martinique et La Belgique, soit plus de quarante cinéastes rassemblés pour trois jours de travail.

Cette rencontre a revêtu un caractère singulier à double titre : elle s'inscrivait dans la célébration des dix ans de La Boucle documentaire et constituait un geste politique fort de soutien à la filière des Pays de la Loire, durement touchée par des coupes budgétaires massives.



Cette plénière a également été marquée par :

- La présence ultramarine renforcée avec l'invitation de l'association Martiniquaise, l'AUTREAM, ce qui a permis de faire entendre les réalités spécifiques des territoires ultramarins, notamment des inégalités structurelles en matière de financement, de diffusion et de reconnaissance des auteur·ices. Ce témoignage a enrichi les réflexions en réaffirmant la nécessité d'intégrer pleinement les enjeux de ces territoires dans les dynamiques nationales.
- L'accueil des cinéastes Belges, dont l'association - La Coupole documentaire - est en cours de structuration, avec qui les échanges ont mis en lumière les différences avec le modèle français, notamment dans les relations entre auteur·ices, producteur·ices et diffuseurs, moins cloisonnées et parfois moins conflictuelles, mais avec d'autres type de difficultés. Au-delà du partage d'expériences, cette rencontre amorce la construction de liens et de réflexions à l'échelle européennes, ouvrant des perspectives de réflexion commune sur les enjeux structurants du documentaire de création.

La plénière a également été structurée par les restitutions de plusieurs groupes de travail :

- Liberté de création, autour du recensement des cas d'ingérence et de la volonté d'une concertation interassociative ;
- Concertations Audiovisuel, qui a présenté l'état d'avancement des négociations en cours sur l'EMR et le salaire minimum ;
- Intelligence artificielle, qui a exposé ses réflexions et ses points de vigilance, en vue de définir un positionnement politique de La Boucle ;

- La Turbine écriture : évolutions et perspectives du projet de la maison des auteur·ices à Marseille.
- Nouveau groupe autour des indemnités des lecteur·ices des commissions et qui a lancé un travail de collecte de données sur les pratiques de rémunération au CNC et en régions.
- Projet de rédaction d'une charte tripartite avec Tènk à l'image de celle signée avec France TV en 2022 ;
- Étude des Conventions CNC–État–Régions 2023-2025 avec la présence de la chargée de mission Aurore Fossard De Almeida et des membres du groupe qui ont animé des ateliers afin de croiser analyses nationales et réalités de terrain, d'identifier des enjeux communs et de formuler des premières pistes de préconisations en vue des prochaines conventions. Ce travail collaboratif constitue une étape structurante pour la finalisation de l'étude et pour le positionnement de La Boucle dans les débats à venir sur les politiques publiques.



Enfin, la plénière s'est conclue par un temps fort de prise de parole collective, avec la signature d'une tribune de soutien à la filière des Pays de la Loire. Aux côtés de nos partenaires, La Scam, SPI - Syndicat de la Production Indépendante, Guilde des auteurs-réalisateurs de reportages et de documentaires, Scénaristes de cinéma associés (SCA), nous avons réaffirmé notre volonté commune de défendre la diversité et la liberté de la création, dans un contexte politique et culturel qui nous appelle à la vigilance et à la solidarité.

★ Les commissions de fonctionnement

Commission finance

La commission finance se charge de veiller à la pérennisation financière de la fédération. Elle assure, aux côtés de la coordinatrice, le suivi budgétaire ainsi que la recherche de financements nécessaires au fonctionnement et au développement des activités de La Boucle.

En 2025, La Boucle documentaire arrive à la dernière année de sa convention triennale avec la SCAM, qui constitue à ce jour sa principale source de financement, aux côtés des cotisations des associations membres. Un dossier de renouvellement a donc été déposé courant de l'année, incluant une demande d'augmentation afin de permettre la consolidation de deux postes salariés, dans la perspective de l'arrivée de la Déléguée Générale. Si le montant accordé reste inférieur à ce qui a été demandé, ce renouvellement à la hausse témoigne néanmoins du soutien renouvelé de la SCAM et de la qualité des liens de travail qui unissent les deux organisations.

Consciente de la nécessité de diversifier ses ressources, La Boucle poursuit ses démarches en ce sens, bien que le contexte global de restrictions des financements publics rende ces recherches particulièrement complexes. En 2025, la commission a toutefois obtenu un soutien exceptionnel sous forme de mécénat ponctuel.

Enfin, le suivi budgétaire met en évidence une augmentation des dépenses, liée notamment à la hausse générale des coûts (transports, hébergement, restauration). Ces évolutions impactent directement les principaux postes de dépense de la fédération, les défraiements, qui sont au cœur de son fonctionnement pour assurer les temps de travail en présentiel, essentiels à la dynamique de La Boucle.

Commission communication

Le conseil d'administration a mandaté la commission afin de concevoir le site internet de La Boucle Documentaire, d'en définir l'architecture, et d'affiner les choix graphiques, colorimétriques et visuels. Les contenus éditoriaux, notamment ceux relatifs aux missions, aux axes politiques et aux valeurs fondatrices de la structure, ont été rédigés et validés par les groupes de travail concernés.

La commission communication a ainsi finalisé le site web de La Boucle Documentaire : laboucledocumentaire.fr.

Ce projet a été mené en avec l'agence Lille Web et a fortement mobilisé la commission ainsi que la coordinatrice qui s'y est dédiée tout au long de l'été, en vue de tenir l'objectif d'une mise en ligne le 19 août 2025, durant les États généraux du film documentaire à Lussas.

Ce site a été pensé pour rendre plus lisibles les missions et les axes fondateurs de la

fédération, valoriser les engagements des auteur·ices réalisateur·ices et mieux rendre compte de son fonctionnement horizontal. Sont proposés notamment les portraits des 48 membres du conseil d'administration, les actualités de la structure, un portail de ressources (chartes, accords, bilans, etc.), ainsi qu'un renvoi vers l'espace adhérent donnant accès au Nuage de La Boucle, permettant de consulter des documents plus confidentiels et des outils de travail internes.

Ce nouvel outil vise à renforcer l'identification de la fédération par les adhérent·es sur l'ensemble des territoires et ainsi de consolider la dynamique collective de La Boucle.

Commission recrutement

La commission Recrutement a été constitué pour procéder à l'embauche du ou de la Déléguée générale de la Boucle. Après plusieurs mois de travail pour définir le poste, la publication de l'annonce a permis de recueillir une centaine de candidatures. Une première sélection sur CV et lettres de motivation a permis de présélectionner une dizaine de candidates (environ 90 % des personnes ayant postulé initialement étaient des femmes). Ces candidates ont été reçues par le groupe Recrutement en entretien à Paris, sur deux jours, à raison d'un peu plus d'une heure chacun. À l'issue de ces entretiens, un exercice de synthèse écrite (dont l'objet était de relater les enjeux liés au poste de représentante de La Boucle) a été proposé.

Après délibération du groupe Recrutement, Camilla Trombi a été retenue au poste de Déléguée générale, essentiellement pour ses capacités de synthèse orales et écrites, sa connaissance de l'écosystème en tant que Déléguée générale du festival Film Femme Méditerranée, et de son état d'esprit en accord avec le fonctionnement horizontal de la fédération. La prise de poste a été décalée de septembre à début décembre 2025, afin que Camilla puisse assurer sa dernière mission au festival Film Femme Méditerranée et quitter cette fonction dans de bonnes conditions. Alors que la localisation du poste était initialement prévue à Paris, il a été convenu, conjointement avec le Bureau, le groupe Recrutement et des représentants de différents groupes de travail, que le poste de DG serait finalement réparti entre Paris et Marseille, à la fois pour faciliter la collaboration avec la coordinatrice, et à la fois pour des raisons pratiques pour Camilla qui réside à Marseille. Une enveloppe forfaitaire a été dédiée aux frais de transports pour couvrir la majeure partie ou la totalité partie des trajets Paris – Marseille.

★ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est tenue le 18 juin 2025 en visioconférence réunissant 14 associations membres présentes.

Elle s'est prononcée sur :

- la validation du bilan moral 2024 ;
- la validation du bilan d'activité 2024 ;
- la validation du bilan financier 2024 ;
- le renouvellement des 48 membres du CA pour le mandat 2025-2026 ;

- la nomination des membres du bureau pour le mandat 2025-2026.

Bureau sortant	Bureau entrant
. Laurent Cibien	. Pauline Bugeon
. Cédric Defert	. Antoine Dubos
. Céline Dréan	. Cédric Defert
. Mathieu Peset	. Sophie Proux
. Sophie Proux	. Stephan Regoli
. Clara Teper	. Jean-Christophe Ribot
. Gilles Trinquès	

Afin de renforcer l'implication des 48 membres du conseil un document leur rappelant leurs engagements en tant qu'élu·es leur a été partagé.

★ **CEM (Commission d'Écoute et de Médiation)**

À la création officielle de La Boucle, il n'avait pas été prévu d'instance de médiation en cas de conflit entre personnes au sein de la fédération.

Lors de la plénière de Dijon en avril 2025, le bureau a proposé une modification statutaire afin d'y intégrer ce type de dispositif.

Une commission a été créée pour s'occuper de la modification statutaire qu'elle implique, ainsi qu'une mise à jour du règlement intérieur pour en préciser les modes de fonctionnement et de nomination.

La CEM (Commission d'Écoute et de Médiation) a pour objet la prévention et l'accompagnement des cas de VHMSS (Violences et Harcèlement Sexistes, Sexuels et Morales). Elle se doit d'écouter la parole de toute personne, victime présumée ou témoin des faits, dans un esprit de confidentialité et de respect de toutes les personnes impliquées.

Elle accompagne les demandes entrant dans le champ de ses compétences, notamment :

- Les attitudes contraires aux valeurs fondatrices de La Boucle.
- Les violences internes : violences ou harcèlement moral, sexiste ou sexuel, discriminations, conflits exacerbés entre des bénévoles ou des salarié·es de La Boucle documentaire ;
- Les violences externes : violences commises sur des salarié·es ou bénévoles par des personnes extérieures à La Boucle documentaire - ou inversement - dans le cadre de l'exercice d'un mandat.

Elle sera composée de 6 auteur·ices réalisateur·ices membres de la Boucle et formé·es à cet effet, leur élection aura lieu en 2026.

2. LES CONCERTATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

★ Concertations audiovisuelles

Depuis 2 ans, le Groupe de travail Concertations en Audiovisuel est entièrement mobilisé sur la négociation visant à résoudre le problème de l'absence de rémunération minimale pour les réalisateurs·ices de documentaires audiovisuels. Pour dépasser le blocage des négociations - qui dure maintenant depuis 27 ans - entre syndicats de producteur·ices et syndicats de salarié·es sur la question du salaire minimum journalier, il a été décidé de négocier également une EMR – Enveloppe Minimale de Réalisation – c'est-à-dire un forfait global minimal comprenant salaire et droits d'auteur·ices du réalisateur·ice – hors enveloppe minimale d'écriture dite EME. Ce forfait viendra donc s'ajouter aux rémunérations dévolues au titre d'auteur ou autrice du projet. L'objectif est d'arriver à deux accords :

- sur le salaire minimum journalier, un accord paritaire signé par les syndicats de producteur·ices et les syndicats de salariés, seuls autorisés par la loi à parapher un accord de type « convention collective » ;
- sur l'EMR : un accord interprofessionnel, signé par les syndicats de producteur·ices et les organisations d'auteur·ices, dont La Boucle documentaire.

Ces deux accords seront juridiquement liés et dépendants l'un de l'autre. Même s'il s'agit, théoriquement, de 2 négociations séparées, de fait, elles s'entremêlent, et la Boucle participe aussi aux discussions sur le salaire minimum. Sont présents autour de la table :

- Organisations d'auteur·ices : La Boucle documentaire, GARRD, SCAM
- Syndicats représentatifs des salarié·es : CGT, CFDT, CFTC, SNTPT1
- Syndicats de producteur·ices : USPA, SPI, SPECT, SATEV

Tout au long des premiers 18 mois de la négociation, le groupe de travail de La Boucle a œuvré pour mettre au centre du jeu ses propositions telles que présentées et validées par le CA, autour des principes suivants :

- Un salaire minimum dérogatoire, inférieur au salaire minimum conventionnel. Ce salaire dérogatoire pourrait être appliqué en dessous d'un certain seuil d'apport numéraire du premier diffuseur.
- Une EMR qui dépend de l'ensemble des financements des films – et non plus du seul apport du diffuseur – et qui est donc susceptible d'augmenter en fonction des financements obtenus en cours de production.

Cette architecture proposée a été retenue et défendue par l'ensemble du « Bloc réel »

(organisations d’auteurs et syndicats de salariés) à l’exception du SNTPCT, qui n’avait pas suffisamment de poids pour s’y opposer. Après plusieurs réunions, échanges d’arguments et chiffrages, les syndicats de producteurs ont également fini par accepter, au début de l’été 2025, de partir de notre proposition d’architecture.

Durant le 1er semestre 2025, le « Bloc réel » a proposé à la fois un montant de salaire minimum conventionnel journalier et un modèle de courbe faisant varier l’EMR en fonction des financements. Lors de la première réunion de rentrée, le 9 septembre 2025, les syndicats de producteurs ont exposé une contre-proposition, avec un autre montant de salaire minimum et d’autres montants d’EMR. L’objectif initial de conclure cette négociation avant le Fipadoc 2026 semble inaccessible, vu le nombre de points encore à trancher. Cependant, alors que la négociation s’accélérait – l’architecture du mécanisme étant désormais actée par l’ensemble des parties – la négociation s’est poursuivie sur les niveaux chiffrés. C’est la raison pour laquelle le Groupe de travail Audiovisuel a sollicité un Conseil d’administration spécialement dédié à cette négociation, pour en expliquer les avancées et demander un mandat précis.

Ce CA dédié, auquel la plupart des organisations de la fédération ont participé, a eu lieu en visioconférence le 5 novembre 2025. Les discussions entre les membres de La Boucle ont fait ressortir plusieurs préoccupations et suggestions :

- L’inquiétude forte que les chiffres négociés deviennent des normes, et non plus simplement des minimums. La proposition du « Bloc réel » d’une courbe liant l’EMR aux financements, plutôt qu’un pourcentage fixe ou des paliers, semble néanmoins atténuer ce risque qui demeure une préoccupation.
- La nécessité de s’assurer qu’un point d’étape sur les financements aura lieu en toute fin de production, et la recommandation d’un suivi de l’évolution des financements tout au long de la production.
- L’inquiétude sur l’adaptation de l’EMR aux co-réalisations et aux doubles casquettes (réal/chef op ou réal/monteur)

Deux mandats étaient demandés au CA par le Groupe de travail Audiovisuel :

- sur le montant minimum d’EMR que La Boucle pourrait accepter, pour les films aux financements les plus bas.
- sur le seuil de financement auquel La Boucle souhaite que l’obligation d’EMR démarre.

Après discussions, il a été donné au Groupe de travail les mandats suivants :

- Pour les films au plus bas niveau de financement, le forfait de l’EMR ne saurait être inférieur au montant permettant d’obtenir un statut d’intermittent·e au salaire dérogatoire. La ligne rouge, en-dessous de laquelle le Groupe de travail ne descendra pas, est ainsi fixée à 7500 euros pour 60’.
- La détermination du seuil de financement au-dessus duquel le respect d’une Enveloppe Minimale de Rémunération pour les réalisateur·ices sera obligatoire, devrait notamment permettre de couvrir au moins 2/3 des films co-produits avec des chaînes locales.

★ Concertations Cinéma

En 2024, La Boucle documentaire, à travers son Groupe de travail Cinéma, a concentré son action sur la question de l'accès des films documentaires à la dérogation à l'annexe III de la convention collective, dite « hors annexe », actuellement inaccessible aux documentaires.

Le Groupe de travail a pris de nombreux rendez-vous pour trouver une proposition commune et a organisé des rencontres avec techniciens et producteurs. En effet à ce jour, les films documentaires même à petit budget ne peuvent déroger aux annexes des salaires de la convention collective. Cette injustice a de grandes conséquences pour la vie des documentaires car si des films à petits budgets ne peuvent payer les techniciens aux salaires de l'annexe 3 ils ne pourront pas obtenir l'agrément de production qui est extrêmement important pour la sortie du film et l'engagement d'un distributeur.

L'idée est de trouver un terrain d'entente avec les techniciens et producteurs pour éviter le Smic mais permettre à beaucoup plus de films d'avoir cet agrément.

La proposition concernait les films en dessous de 200 000€ avec des mécanismes pour une meilleure distribution des salaires en fonction du budget mais non contraints par l'annexe 3.

Les organisations de techniciens ont rejeté sans vraiment comprendre l'impact de ce système sur les films sur lesquels ils travaillent et notamment les questions d'agréments. Les producteurs n'ont pas non plus souhaité défendre cette proposition.

La convention collective a été résignée en avril 2025.

Un dialogue a été ouvert avec les organisations syndicales : le SPI (producteur·ices) et le SPIAC (technicien·nes). Le SPI a formulé une proposition de mensualisation des rémunérations qui, calqué sur ce qui existe déjà en annexe 1 et que les producteurs utilisent en documentaire, serait transposé dans l'annexe 3 et permettra d'avoir un salaire abattu mais pour un contrat plus long. Ceci permet, sur un film, de renouveler au moins deux fois son statut et plus si financements plus conséquents. Cette option impliquerait une baisse du tarif journalier, compensée par un volume d'heures plus important, permettant donc une ouverture de droits à l'intermittence sur un ou deux ans par film.

Initialement, le Groupe de travail avait rejeté cette proposition, en raison du risque de baisse des rémunérations des réalisateur·ices et du risque éventuel de passage au régime général. Celle-ci a toutefois été réexaminée et précautions prises tout risque a été écarté ; il a été précisé que la mensualisation serait strictement optionnelle pour les réalisateur·ices, qui n'auraient aucune obligation d'accepter.

La dernière réunion du Groupe de travail a porté sur l'étude approfondie de cette proposition. Les échanges ont été de nature technique (durée de la mensualisation, modalités, possibilité de revenir ensuite à un salaire hebdomadaire si le financement a bougé etc.), le groupe restant attentif aux effets potentiellement pervers du dispositif mais aussi conscient que cette proposition induirait une transparence du budget et du financement dans le dialogue avec la production. Si cette option devait être retenue, elle pourrait être intégrée à l'annexe 3, sans attendre le renouvellement des conventions collectives par un simple avenant. Les discussions se poursuivent avec les

syndicats de techniciens et de producteurs pour l'inscription de ces discussions dans le calendrier de négociations.

★ Étude des conventions CNC - État - Régions

L'Étude menée par Aurore Fossard De Almeida, accompagnée par le Groupe Étude, spécialement dédié, analyse les conventions triennales conclues entre le CNC, l'État et les collectivités territoriales, avec un focus particulier sur le soutien au documentaire et la place des auteur·ices réalisateur·ices.

Une fois le corpus de textes conventionnel regroupé, courant 2024 – 970 pages de conventions administratives et 55 pages de tableaux financiers, couvrant 17 régions, l'analyse documentaire a pu débiter. Cette analyse a permis de confirmer que les conventions triennales CNC - État - Régions constituent un outil de coopération et de financement qui gagnerait à être consolidé dans sa lisibilité, son évaluation et son adaptation aux mutations rapides du secteur. Les premières analyses ont également confirmé que la majorité des crédits alloués à l'axe « création » reviennent aux phases qui succèdent à l'amorçage des projets (développement, production, post-production). Par ailleurs, il ressort que les conventions telles qu'elles sont rédigées et articulées actuellement ne permettent pas de mesurer suffisamment précisément l'attention portée à « l'initiative régionale ».

La somme de travail, plus conséquente qu'initialement évaluée, a conduit le Groupe Étude à reconsidérer le budget et la rémunération d'Aurore Fossard de Almeida. Pour couvrir cette augmentation du coût, une délégation, essentiellement composée de la commission Finances, a sollicité une aide exceptionnelle auprès de la direction de la SCAM. Suite à un rendez-vous obtenu en avril 2025 avec le directeur de la SCAM notamment (Hervé Rony), 15 000€ supplémentaires ont été accordés et dédiés à l'Étude.

En vue de rédiger la partie « préconisations » de l'étude, la Groupe a sollicité un temps important lors de la plénière organisée à Nantes, en octobre 2025. Lors d'une journée dédiée, des ateliers ont été organisés avec les membres de différentes associations de la Boucle. Le premier atelier, « Les Conventions au prisme du terrain », a été destiné à croiser les analyses issues de l'Étude avec les réalités locales. L'objectif était d'identifier, à partir des indicateurs de l'Étude, les particularités régionales, les bonnes pratiques et les points de vigilance observés sur le terrain. Le deuxième atelier, « Élaboration des préconisations », s'est articulé autour de cinq axes principaux :

- Transversalité des activités des auteur·ices sur les cinq axes.
- Sécurisation du métier d'auteur·ice : trajectoires, singularité des parcours, pluriactivité
- Concertation
- Vocabulaire, terminologie : Qu'est-ce qu'on met derrière l'auteur·ice ?
- l'auteur·ice comme acteur·ice du terrain : un maillon indispensable de la politique culturelle à l'échelle du territoire.

Lors de cette plénière, trois relecteurs, extérieurs au Groupe ont été désignés. La

publication est prévue pour le Fipadoc 2026. Aussi, afin que le CNC ne découvre pas le contenu de l'Étude lors de la restitution au Fipadoc, il a été décidé de solliciter un rendez-vous avec la direction des territoires et de la création pour présenter succinctement l'avancée du travail.

★ **Liberté de création**

Le Groupe s'est constitué en 2022 et s'est exprimé et mobilisé autour de divers cas d'atteinte à la liberté de création survenus principalement à l'endroit des financements. Ce qui a été nommé comme des ingérences politiques a ainsi été dénoncé lors de divers festivals ; d'abord aux États Généraux en 2023 puis au Réel en 2024. Le groupe a pris contact avec les personnes impliquées dans les différents cas remontés depuis les régions (Occitanie, Auvergne Rhônes Alpes, région Sud...), a sollicité divers partenaires (Scam, Spi, OLC) et s'est notamment mobilisé pour la rédaction de lettres de soutien.

Après le Réel en 2024, le travail du groupe s'est retrouvé ralenti pour des raisons d'indisponibilité des membres, mais également du fait d'une sensation d'efficacité limitée. En 2025 le groupe s'est réuni à nouveau pour refaire le point sur le sens du travail à mener, sur l'importance de se mobiliser et sur les moyens à mettre en œuvre.

Le groupe a proposé plusieurs actions qui nécessitaient de beaucoup de forces vives: une concertation inter-associative au niveau du cinéma et de l'audiovisuel ; réfléchir aux moyens pour rendre ces mobilisations visibles, en envisageant une campagne sur la liberté de création avec les salles de cinéma pour la rentrée ; rédiger un manifeste sur la liberté de création ; mettre en place un travail de pédagogie auprès des élu·es et de chercher les allié·es intellectuels pour lutter dans cette bataille idéologique ; développer une bonne collecte des cas, en nommant éventuellement un·e référent·e par association pour faire remonter les cas ; garder une veille sur les actions en cours et les problématiques des autres arts.

Concernant la concertation inter-associations, un appel a été lancé en juillet 2025 auprès de la Scam, la Garrd, le Spi, Tënk, la Sca, le GNRC et la Ligue des auteur·ices. Le SPI a parallèlement enclenché une démarche similaire (réunion du 10 juillet 2025). Plusieurs associations ont marqué leur intérêt, mais la concertation n'a pas encore pu se tenir. La mise en œuvre de ces actions, à l'initiative de La Boucle, reste difficile, elle sera peut-être envisageable une fois que la DG aura pris ses fonctions.

Un lien avec l'OLC (Observatoire de la Liberté de Création) peut s'effectuer via Laurence Garret, membre du groupe et d'Addoc qui en est membre (L'ACID et la SRF sont également représentées à l'OLC).

Lors d'un RDV avec le CNC, l'Aarse a fait remonter la multiplicité des cas de censure au sein des comités régionaux dont la pratique se généralise. Gaëtan Bruel, nouveau

directeur, s'est montré attentif à ces signalements, le climat a semblé propice pour faire résonner ces thématiques.

Il a également été proposé de consacrer un CA à la question de la liberté de création.

Le groupe témoigne une forme de fatigue venant du fait de la grande quantité de sujets dont il faudrait s'emparer. Il semblerait nécessaire se recentrer pour moins faire mais mieux faire.

Il a été décidé que la liberté de création soit un sujet abordé auprès des élus régionaux chaque fois que la boucle communique sur l'étude des chartes triennales.

★ Les enjeux de l'Intelligence Artificielle

Le Groupe Intelligence Artificielle a été formé en octobre 2024 suite à une sollicitation par la SCAM de La Boucle pour participer à une réunion avec les producteurs sur les usages de l'IA. Concrètement, début 2025, des discussions ont été menées entre la SCAM, la GARRD, La Boucle et les syndicats de producteurs pour se mettre d'accord sur la rédaction de clauses spécifiques à l'utilisation de l'IA ; clauses devant être intégrées dans les contrats liant auteur·ices réalisateur·ices et producteur·ices. Du côté des auteur·ices, la SCAM a poussé à trouver un accord rapidement, avant la tenue du sommet mondial de l'IA qui se tenait à Paris, mais La Boucle et la GARRD se sont opposés à plusieurs reprises à la validation de clauses qu'elles jugeaient déséquilibrées.

En effet, si toutes les parties étaient d'accord sur la nécessité d'une information réciproque en cas d'usage de l'IA et de l'obligation d'avertir le téléspectateur en cas de génération automatisée d'images, il y avait dans les propositions formulées un déséquilibre entre les prérogatives des producteur·ices et celles des auteur·ices.

Les interventions de La Boucle, soutenues par la GARRD, ont permis de faire en sorte que les questions spécifiques de la traduction et de la promotion des œuvres soient supprimées des nouvelles clauses contractuelles. Les clauses finalement établies, plus équilibrées, prévoient notamment que :

- les auteur·ices réalisateur·ices ne peuvent être contraints à faire usage de l'IA Générative.
- les deux parties (auteur·ices réalisateur·ices d'un côté, producteur·ices de l'autre) peuvent a priori faire usage d'outils d'« IA classique » dans le cadre de la fabrication de l'œuvre.
- en cas d'utilisation d'IA Générative, les auteur·ices doivent obtenir l'autorisation préalable des producteur·ices et, réciproquement, que les producteur·ices s'engagent à obtenir l'autorisation des auteur·ices s'il l'utilise pour modifier le film. Ces nouvelles clauses, validées par l'ensemble des parties, sont désormais intégrées aux contrats-types de la SCAM.

Au fil des discussions et réflexions, il s'est par ailleurs avéré qu'il sera nécessaire d'entrer davantage dans le détail des technologies et des problèmes éthiques, politiques et sociaux que chacune pose. L'idée d'un label « film sans IA » a émergé dans nos débats. Néanmoins, lors des échanges de la plénière de Nantes, en octobre 2025, il s'est avéré que les avis des participants étaient moins radicaux que ceux du groupe quant à sa réticence à l'intégration de l'IA dans la fabrication des films. Il a été décidé de rouvrir le Groupe pour intégrer ces différentes tendances et de poursuivre les réflexions.

★ **Les indemnités CNC**

Des auteur·ices ont fait part à La Boucle des difficultés rencontrées avec France Travail lors de leurs actualisations et renouvellements d'intermittence lorsqu'elles et ils sont de lecteur·ices auprès du CNC.

Lors de nominations à une commission du CNC, il a été précisé oralement par l'administration que le paiement pour la lecture de chaque dossier n'était pas un salaire à déclarer.

Or, à la date anniversaire du renouvellement de l'intermittence, France Travail demande de rembourser les allocations perçues sur la base de "revenus non-salariés".

Ces revenus sont alors transposés en journées de travail équivalentes au SMIC, ce qui diminue d'autant les indemnités chômage.

La Boucle s'est saisie du problème en lançant un appel à témoignages auprès des lecteur·ices afin de mieux comprendre leurs conditions de rémunération et la diversité des pratiques autour des indemnités versées pour les lectures de projets documentaires. Ce formulaire a pour but de recueillir des expériences concrètes, de mettre en lumière les écarts ou difficultés rencontrées, et de nourrir une réflexion collective sur la reconnaissance et la juste valorisation de ce travail, souvent essentiel mais peu visibilisé.

Les témoignages collectés permettront à La Boucle documentaire d'alimenter un état des lieux et, à terme, de proposer des pistes d'action communes pour améliorer ces conditions.

3. LES PARTENAIRES

★ **Fipadoc à Biarritz**

Une table ronde de La Boucle documentaire a été modérée par Sophie Proux le 29 janvier 2025. L'histoire de La Boucle jusqu'à sa constitution en fédération en 2021 a

été rappelée, répondant au besoin de représentativité des auteur·ices (rapport Racine 2020), et qui a permis à La Boucle de siéger au sein des concertations nationales. Il a été rappelé que « *en assurant une veille constante depuis les régions, La Boucle se bat pour que partout où les décisions sont prises les concernant, les auteur·ices soient représenté·es, ce qui fait de notre fédération aujourd'hui une actrice majeure de la décentralisation du cinéma et de l'audiovisuel* ».

Tomasz Namerla a témoigné des conséquences directes des coupes budgétaires en Pays de La Loire annoncées par Christelle Moranaïs en novembre 2024. Pour La Plateforme (membre de La Boucle à travers son bureau des auteur·ices) cette décision a eu impact direct par la perte d'emplois, de dispositifs d'aide et d'éducation à l'image, de soutien aux structures de production, aux festivals et aux cinémas.

Marion Lary est ensuite revenue sur l'ingérence politique, où les entraves administratives nous sont remontées directement depuis les territoires, impactant de fait la liberté de création, sans quoi les œuvres ne pourraient exister dans leur diversité de points de vue et participer à la construction du lien social.

L'Étude sur les conventions État-CNC-Régions menée par La Boucle a été présentée par Anna Feillou. Les résultats seront présentés au Fipadoc 2026, autour de 5 axes : soutien à la création, soutien à filière, enjeux de diffusion et d'action culturelle, Éducation à l'image et patrimoine cinématographique et audiovisuel. Les auteur·ices souhaitent s'emparer de ces documents pour ne pas les laisser uniquement dans les mains des décideurs et être en mesure d'élaborer des préconisations collectives ; « *On se forme à leur document, qu'ils se forment à nos réalités* ».

Dans cette logique, Jean-Raymond Garcia a témoigné du « plan auteur » élaboré en Nouvelle Aquitaine, issu des propositions du collectif de la Tribune des auteur·ices de NAAIS qui ont élaboré des propositions et des stratégies permettant d'envisager des évolutions pour les auteur·ices, adressées à l'agence ALCA. Se repose plus largement la question de la décentralisation et de l'initiative régionale, là où les auteur·ices sont invisibilisé·es au point de ne plus être considéré·es comme des acteurs et actrices de la filière économique. Il faut cultiver chez les politiques le désir de se pencher à nouveau sur les œuvres et la création.

Ce temps de présentation s'est ouvert sur des réflexions quant à la solidarité réelle à déployer à l'égard des régions exposées et de l'espace de plaidoyer commun à réinventer.

★ Les États Généraux du film documentaire à Lussas

Dans le cadre du dixième anniversaire de La Boucle Documentaire en 2025 et en perspective des dix ans de Tënk en 2026, les deux structures ont engagé un partenariat visant à partager deux temps d'échanges lors des États généraux du film documentaire à Lussas.



Un premier temps de rencontre s'est tenu le mardi 19 août 2025 autour de la thématique « Vers un diffuseur idéal : chacun cherche sa place ». Cette table ronde proposait de réfléchir collectivement aux relations entre diffuseur·euses, cinéastes et producteur·ices, à partir de l'expérience croisée des deux structures. Dans un contexte marqué par des tensions accrues autour de la liberté de création, l'échange a permis de réaffirmer l'importance de soutenir des œuvres de cinéma documentaire porteuses de formes d'invention, de résistance et d'expérimentation, tout en interrogeant les modes de coopération dans les processus de production et de diffusion.

La rencontre a réuni plusieurs intervenant·es issu·es des deux réseaux, notamment Laurent Cibien, Pascal Hamant, Manuela Frésil et Laure Pradal (La Boucle documentaire), ainsi que Valentine Roulet et Line Peyron (Tënk), et Cécile Lestrade (Alter Ego Production).

À l'issue de cette rencontre, La Boucle Documentaire et Tënk ont exprimé leur volonté commune de poursuivre ce travail conjoint, notamment à travers la perspective de l'élaboration d'une charte tripartite associant auteur·ices, producteur·ices et diffuseur·euses.

La rencontre s'est prolongée par un temps convivial organisé dans la cour de Tënk, réunissant plus d'une centaine de participant·es et de professionnel·les du secteur. Ce moment a permis à chaque structure de présenter ses grandes lignes de fonctionnement, tout en soulignant la nécessité de renforcer les dynamiques collectives et d'encourager l'engagement de nouvelles forces vives afin de poursuivre, dans la durée, les actions en faveur du documentaire de création.

★ Tënk

Créée en février 2016, la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Tënk appartient à ses 120 sociétaires, réunis dans 6 collèges :

Collège Producteur·rices, Collège Auteur·rices, Réalisateur·rices, Collège autres professionnel·les, Collège Acteur·rices de Lussas, Collège Salarié·es, Collège Investisseurs, Collège Partenaires publics

Deux actions ont été lancées en 2025 :

- Un échange a eu lieu le mardi 19 août à Lussas dans le cadre des 10 ans de La Boucle documentaire en 2025, suivi des 10 ans de Tënk en 2026, la Boucle documentaire et Tënk. Cet échange avait pour thématique :
« Vers un diffuseur idéal, chacun cherche sa place » avec Laurent Cibien, Pascal Hamant, Manuela Frésil, Laure Pradal (cinéastes de la Boucle documentaire), Valentine Roulet, Mohamed Sifaoui, Line Peyron (Tënk) et Cécile Lestrade (Alter Ego Production).
- Tënk, en tant que pré-acheteur (principalement en apport en industrie), s'interroge sur le caractère vertueux du modèle qu'il pourrait suivre. Inspiré du travail mené avec France TV, les deux structures envisagent désormais de travailler conjointement à l'élaboration d'une charte tripartite (auteur·ices / producteur·ices / Tënk). Ce travail nécessitera la mobilisation de forces vives du côté de La Boucle, en vue de la création en 2025 d'un groupe de travail dédié, dont l'activité se poursuivra en 2026.

En 2025, Isabelle Rèbre, membre d'ADDOC, occupait le siège du collège auteur·ices à l'Assemblée Générale de Tënk. Ayant été élue pour la deuxième fois en 2023 pour un mandat de 3 ans, et ne pouvant renouveler le mandat une troisième fois, une nouvelle candidature sera à prévoir pour l'année 2026 pour remplacer Isabelle Rèbre. Mohammed Sifaoui, directeur de Tënk, rappelle que plusieurs auteur·ices de La Boucle peuvent se présenter ; Isabelle précise en ce sens qu'idéalement deux personnes seraient nécessaires pour se relayer et représenter les auteur·ices.

★ La Turbine écriture

La Boucle documentaire s'est engagée aux côtés de l'AARSE, l'ACID, le CIPM (centre international de poésie), la Marelle (résidence littéraire), Radio Grenouille et la SRF, dans la fondation d'un lieu dédié aux auteur·ices : la Turbine des écritures, à Marseille.

Ce projet vise à créer une maison commune de l'écriture cinématographique, audiovisuelle et narrative, ouverte au documentaire, à la fiction, à l'animation, au web, à la radio, mais aussi à d'autres formes artistiques liées au récit (littérature, poésie, conte, photographie, arts plastiques, etc.).

La Boucle documentaire, pour l'instant partenaire, envisage de s'associer en tant que structure fondatrice. Ce sera à définir pour la rédaction de ses statuts futurs.

Le lieu commencera à vivre à travers une série de propositions et d'événements à venir, qui devront être relayés par les structures partenaires, dont La Boucle.

Pour sa première phase « hors les murs » (2026-2028), la Turbine des Écritures organisera des événements publics réguliers dans des espaces culturels de Marseille.

Parallèlement, désormais associée avec d'autres structures et festivals pour investir un lieu en commun, elle suivra le développement du projet de ses futurs locaux programmés pour 2030.

Côté financements, la SCAM a voté une dotation de 50 000€ pour 2026. La SACD a confirmé son envie de partenariat sur le soutien d'actions. Le CNC s'est récemment engagé à apporter une contribution équivalente à l'engagement des deux Organismes de gestion collective.

BILAN FINANCIER 2025

BUDGET RÉALISÉ 2025

DÉPENSES		RECETTES	
SALAIRES	22 787 €	SUBVENTION	92 000 €
Salaires bruts	20 000 €	Subvention SCAM	77 000 €
Charges	2 787 €	Subvention SCAM Étude	15 000 €
FONCTIONNEMENT	42 919 €	RESSOURCES PROPRES	17 480 €
Frais de communication	5 047 €	Cotisations 2025	3 380 €
Fonctionnement	8 526 €	Fonds dédié Étude	14 100 €
Recrutement	1 245 €		
Étude et prestations de service	28 101 €		
DÉFRAIEMENTS	28 848 €	Autres produits	5 000 €
voyages et hébergements	1 838 €	Mécénat Olivier Legrain	5 000 €
missions (repas et collations)	3 894 €		
Locations immobilières	1 835 €		
Plénière 1	4 666 €		
Plénière 2	8 665 €		
CA 1	2 458 €		
CA2	886 €		
Autres évènements	4 606 €		
FRAIS DIVERS	1 936 €		
Charges diverses de gestion courante	1 936 €		
TOTAL DÉPENSES	96 490 €	TOTAL RECETTES	114 480 €
Excédent	17 990 €		

Éléments de compréhension

- En 2025, la SCAM a alloué à la fédération une subvention dédiée à une action particulière (l'Étude). C'était convenu comme exceptionnel, la SCAM nous a expressément signifié que nous ne pourrions pas renouveler ce type de demande.
- La ligne « Fonds dédié Étude » correspond à une part d'excédent des années précédentes que l'Assemblée Générale avait décidé de provisionner pour la réalisation de l'Étude.

COMPTE DE RÉSULTAT 2025

CHARGES financières		PRODUIT d'exploitation	
Missions et charges externes	43 666 €	Cotisations	3 380 €
Etude	28 101 €	Subventions d'exploitation	77 000 €
Salaires et traitements	20 000 €	Subvention Etude	15 000 €
Charges sociales	2 787 €	Mécénat	5 000 €
Charges diverses	1 936 €	Fond dédié Etude	14 100 €
TOTAL	96490 €	TOTAL	114 480,00 €
Excédent de l'exercice 2025	17990 €		

BILAN COMPTABLE 2025

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ	1 000 €	FONDS PROPRES	72 631 €
Part sociale TËNK	1 000 €	Report à nouveau	54 641 €
		Excédent de l'exercice 2025	17 990 €
ACTIF CIRCULANT	78 688 €	DETTES	7 057 €
Créances	10 330 €	Dettes fournisseurs	1 920 €
Disponibilités	68 358 €	Dettes fiscales et sociales	5 137 €
TOTAL	79688 €	TOTAL	79 688,00 €

Éléments de compréhension

- Si l'on soustrait aux fonds propres de la Boucle les 1000 euros immobilisés de la part sociale TËNK, nous disposons de 71.631 euros de fonds disponibles.
- Nous sanctuarisons un fonds de roulement de 15.000 euros en cas de difficulté, ce qui correspond à 3 mois de versement des salaires et charges.
- **La somme disponible pour financer les prochains budgets est donc de 56.631 euros.**
- Ce montant, réparti sur 2026 et 2027, permet d'équilibrer les budgets en assurant la pérennité de nos salariées. Pour les années suivantes, à partir de 2028, il nous faut trouver de nouveaux financements (cf budget prévisionnel ci-après).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

DÉPENSES		RECETTES	
SALAIRES	62 768 €	SUBVENTIONS	85 000 €
Salaires bruts coordinatrice	18 000 €	Subvention SCAM	85 000 €
<i>charges patronales retraite et prévoyance</i>	5 500 €		
Salaires bruts Déléguée Générale	24 000 €		
<i>charges patronales retraite et prévoyance</i>	10 000 €		
Coût départ Pauline Vasset	3 268 €		
Recrutement Coordinatrice	500 €		
Tickets restaurant et primes	1 500 €		
FONCTIONNEMENT	14 100 €	MÉCENAT	0 €
Assurance	1000 €		
Frais divers (bancaires, comptables, poste...)	1100 €		
Frais de gestion sociale	1500 €		
Internet et téléphone	1500 €		
Loyers	7000 €		
Matériels	1500 €		
Repas	500 €		
COMMUNICATION	500 €	RESSOURCES PROPRES	33 467 €
Chargé de communication	0 €	Cotisations associations	3 000 €
Graphisme	0 €	Fonds propres	30 467 €
Impressions	500 €		
DÉFRAIEMENTS	23 349 €		
Déplacements Coordinatrice	250 €		
Déplacements Déléguée Générale	3 250 €		
Transports Outre-mer	2 500 €		
Défraiements bureau	2 250 €		
CA 1	1 249 €		
CA 2	2 500 €		
Groupe de travail Audiovisuel	2 000 €		
Groupes de travail Autres	2 000 €		
FIPADOC	5 350 €		
Lussas	2 000 €		
PLÉNIÈRE 01	5 150 €		
Transports	3 300 €		
Location salle et repas	1 700 €		
Logement et divers	150 €		
PLÉNIÈRE 02	6 500 €		
Transports	3 000 €		
Location salle et repas	2 500 €		
Logement et. Divers	1 000 €		
ÉTUDE CONVENTIONS (frais 2026)	5100 €		
Transports	1 000 €		
Graphisme	2 500 €		
Impressions	1 100 €		
Présentation de l'Étude	500 €		
IMPRÉVUS	1 000 €		
TOTAL DÉPENSES	118 467 €	TOTAL RECETTES	118 467 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

DÉPENSES		RECETTES	
SALAIRES	58 500 €	SUBVENTIONS	85 000 €
Salaires bruts coordinatrice	18 000 €	Subvention SCAM	85 000 €
<i>charges patronales retraite et prévoyance</i>	5 500 €		
Salaires bruts Déléguée Générale	24 000 €		
<i>charges patronales retraite et prévoyance</i>	10 000 €		
Tickets restaurant	1 000 €		
FONCTIONNEMENT	14 100 €	MÉCENAT	0 €
Assurance	1000 €	Frères Karmitz	à demander
Frais divers (bancaires, comptables, poste...)	1100 €	Agnès B	à demander
Frais de gestion sociale	1500 €	Autres	à trouver
Internet et téléphone	1500 €		
Loyers	7000 €		
Matériels	1500 €		
Repas	500 €		
COMMUNICATION	1 900 €	RESSOURCES PROPRES	28 750 €
Chargé de communication	700 €	Cotisations associations	3 000 €
Graphisme	700 €	Fonds propres	25 750 €
Impressions	500 €		
DÉFRAIEMENTS	24 250 €		
Déplacements Coordinatrice	250 €		
Déplacements Déléguée Générale	3 250 €		
Transports Outre-mer	2 500 €		
Défraiements bureau	2 250 €		
CA 1	2 500 €		
CA 2	2 500 €		
Groupe de travail Audiovisuel	2 000 €		
Groupes de travail Autres	2 000 €		
FIPADOC	5 000 €		
Lussas	2 000 €		
PLÉNIÈRE 01	6 500 €		
Transports	3 000 €		
Location salle et repas	2 500 €		
Logement et. Divers	1 000 €		
PLÉNIÈRE 02	6 500 €		
Transports	3 000 €		
Location salle et repas	2 500 €		
Logement et. Divers	1 000 €		
IMPRÉVUS	2 000 €		
TOTAL DÉPENSES	113 750 €	TOTAL RECETTES	113 750 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2028

DÉPENSES		RECETTES	
SALAIRES	58 500 €	SUBVENTIONS	85 000 €
Salaires bruts coordinatrice	18 000 €	Subvention SCAM	85 000 €
<i>charges patronales retraite et prévoyance</i>	5 500 €		
Salaires bruts Déléguée Générale	24 000 €		
<i>charges patronales retraite et prévoyance</i>	10 000 €		
Tickets restaurant	1 000 €		
FONCTIONNEMENT	14 100 €	MÉCENAT	0 €
Assurance	1000 €	Frères Karmitz	à demander
Frais divers (bancaires, comptables, poste...)	1100 €	Agnès B	à demander
Frais de gestion sociale	1500 €	Autres	à trouver
Internet et téléphone	1500 €		
Loyers	7000 €		
Matériels	1500 €		
Repas	500 €		
COMMUNICATION	1 900 €	RESSOURCES PROPRES	3 000 €
Chargé de communication	700 €	Cotisations associations	3 000 €
Graphisme	700 €	Fonds propres	0 €
Impressions	500 €		
DÉFRAIEMENTS	24 250 €		
Déplacements Coordinatrice	250 €		
Déplacements Déléguée Générale	3 250 €		
Transports Outre-mer	2 500 €		
Défraiements bureau	2 250 €		
CA 1	2 500 €		
CA 2	2 500 €		
Groupe de travail Audiovisuel	2 000 €		
Groupes de travail Autres	2 000 €		
FIPADOC	5 000 €		
Lussas	2 000 €		
PLÉNIÈRE 01	6 500 €		
Transports	3 000 €		
Location salle et repas	2 500 €		
Logement et. Divers	1 000 €		
PLÉNIÈRE 02	6 500 €		
Transports	3 000 €		
Location salle et repas	2 500 €		
Logement et. Divers	1 000 €		
IMPRÉVUS	2 000 €		
TOTAL DÉPENSES	113 750 €	TOTAL RECETTES	88 000 €
		RESTE À FINANCER	25750 €